

1^{er} septembre 2009
Français
Original: anglais

**Dix-neuvième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre
le trafic illicite des drogues, Afrique**

Windhoek, 12-16 octobre 2009

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale
dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues**

**Rapport du Secrétariat sur les statistiques des tendances du
trafic de drogues en Afrique et dans le monde**

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu des tendances actuelles de la production et du trafic illicites de drogues en Afrique et dans le monde, en se fondant sur les informations les plus récentes dont dispose l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Il présente des informations concernant la culture et la production illicites de drogues pour 2007 et 2008 ainsi que des statistiques sur les saisies de drogues pour 2007 et, lorsqu'elles sont disponibles, pour 2008.

Les dérivés du cannabis sont restés les drogues ayant fait l'objet du plus vaste trafic au niveau mondial, représentant approximativement la moitié des saisies mondiales. En 2007, le Maroc était toujours le pays africain ayant fait état du volume annuel le plus important de saisies de résine de cannabis, et l'Espagne avait enregistré le volume le plus important de saisies au niveau mondial. Toutefois, en 2008 le Maroc a signalé une réduction de la superficie estimative consacrée à la culture du cannabis. Les saisies d'herbe de cannabis en Afrique ont fortement diminué en 2007, ce qui compense en partie l'augmentation enregistrée dans les Amériques.

* UNODC/HONLAF/19/1.

En 2008, la culture du cocaïer est restée concentrée en Colombie, au Pérou et dans l'État plurinational de Bolivie. La superficie totale consacrée à cette culture a diminué de façon notable en Colombie, où elle continue néanmoins de représenter environ la moitié des surfaces cultivées au niveau mondial. L'Afrique a continué à jouer un rôle important comme zone de transit de la cocaïne provenant d'Amérique du Sud qui est introduite clandestinement en Europe, mais certains indicateurs donnaient à penser que le trafic de cocaïne en Afrique était en pleine mutation et que d'autres itinéraires retrouvaient leur importance.

En 2008, la superficie totale consacrée à la culture du pavot à opium en Afghanistan a diminué de près d'un cinquième. Néanmoins, la part de l'Afghanistan dans la production mondiale d'opium reste de loin la plus importante. En Afrique, une culture de pavot à opium et une production d'opium limitées ont persisté en Égypte. Les saisies d'opiacés en Afrique n'ont continué de représenter qu'une faible fraction du total mondial, mais les saisies d'héroïne ont augmenté dans diverses parties du continent, en particulier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

Parmi les quatre grandes catégories de drogues illicites, les stimulants de type amphétamine sont ceux pour lesquels le marché mondial a été le plus dynamique. En 2007, on a observé des augmentations notables des saisies d'amphétamines et de "substances du groupe ecstasy" au niveau mondial, tandis que la fabrication de stimulants de type amphétamine s'est déplacée vers de nouvelles régions. En Afrique, le Nigéria a fait état des plus importantes saisies de stimulants de type amphétamine et les signalements de laboratoires clandestins indiquent que la fabrication de substances de ce type s'est poursuivie en Afrique du Sud.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
A. Objet	4
B. Sources d'information	4
C. Limitations des données	4
II. Tendances mondiales des cultures illicites et de la production de drogues d'origine végétale, 2007-2008	5
A. Cannabis	5
B. Opiacés	6
C. Coca	8
III. Tendances du trafic de drogues jusqu'en 1997	10
A. Cannabis	11
B. Opiacés	16
C. Cocaïne	20
D. Stimulants de type amphétamine	24
E. Autres drogues	27
Tableau	
Saisies de drogues en Afrique et dans le monde, 2006 et 2007	11
Figures	
I. Production illicite d'opium en Afghanistan, au Myanmar et en République démocratique populaire lao, 1997-2008	7
II. Culture du cocaïer en Colombie, au Pérou et dans l'État plurinational de Bolivie, 1997-2008	9
III. Ventilation des saisies d'herbe de cannabis dans le monde, 1997-2007	12
IV. Saisies de résine de cannabis au Maroc, en Afrique du Nord et en Afrique, 1997-2007	15
V. Saisies d'opium en Égypte, 2002-2008	17
VI. Saisies d'héroïne en Afrique, par sous-région, 1997-2007	18
VII. Saisies de cocaïne en Afrique, par sous-région, 2000-2007	21
VIII. Répartition géographique des points d'origine des envois de cocaïne saisis en Europe, 2000-2008	22
IX. Nombre de laboratoires de méthamphétamine et de cathinone/méthcathinone saisis en Afrique du Sud (toutes tailles), 2002-2007	25
X. Saisies de stimulants du groupe des amphétamines, 2000-2007	26
XI. Saisies de méthaqualone en Afrique du Sud, en Afrique et dans le monde, 1997-2007	27

I. Introduction

A. Objet

1. Le présent rapport donne un aperçu des tendances de la production ou de la fabrication, ainsi que du trafic des principales drogues illicites en Afrique et dans le monde. Les statistiques et l'analyse qui y sont présentées sont fondées sur les informations les plus récentes dont dispose l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC).
2. Le rapport examine la culture illicite du cocaïer, du pavot à opium et du cannabis et la production illicite de coca et d'opium jusqu'à l'année 2008 incluse. En ce qui concerne le trafic de drogues, il analyse les statistiques sur les saisies pour 2007 et, lorsqu'elles sont disponibles, pour 2008 et indique les dernières tendances du trafic d'opiacés, de cannabis, de cocaïne et de stimulants de type amphétamine¹.
3. Le rapport vise à aider les autorités nationales compétentes à lutter plus efficacement contre la production et le trafic de drogues illicites et à mieux coordonner leur action aux niveaux régional et sous-régional.

B. Sources d'information

4. Les renseignements concernant les cultures illicites de plantes et la production de drogues d'origine végétale proviennent des résultats des dernières enquêtes de surveillance des cultures illicites présentés par l'UNODC. Les réponses des gouvernements au questionnaire destiné aux rapports annuels, partie III (offre illicite de drogues), pour 2007 et les années précédentes, ainsi que les informations fournies pour 2008, lorsqu'elles étaient disponibles, sont la principale source d'information sur le trafic de drogues. À la fin de juin 2009, 116 États Membres, dont 19 États africains², avaient soumis leurs réponses à la troisième partie du questionnaire destiné aux rapports annuels. Les autres sources d'information sont les rapports relatifs aux saisies importantes de drogues et les rapports officiels des gouvernements, dont certains sont publiés sous forme électronique.

C. Limitations des données

5. Les statistiques concernant les saisies de drogues constituent des indicateurs indirects valables des tendances du trafic. Il faut toutefois les considérer avec prudence car elles correspondent également à différentes méthodes d'établissement

¹ Les stimulants de type amphétamine, tels que définis par l'UNODC, comprennent: a) les amphétamines (amphétamine, méthamphétamine); b) l'"ecstasy" (méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA)) et produits apparentés, dont le méthylènedioxyamphétamine (MDA) (les substances du groupe "ecstasy"); et c) un certain nombre d'autres stimulants de synthèse comme la méthcathinone, la phentermine et la fénétylline.

² Les États Membres africains qui, à la fin de juin 2009, avaient soumis leurs réponses étaient les suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Cameroun, Égypte, Gambie, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Namibie, Nigéria, Swaziland, Togo, Zambie et Zimbabwe.

des rapports et leur qualité dépend de l'importance et de l'efficacité des moyens de détection et de répression.

II. Tendances mondiales des cultures illicites et de la production de drogues d'origine végétale, 2007-2008

A. Cannabis

6. Contrairement à des cultures illicites telles que celles de la feuille de coca et du pavot à opium, le cannabis se prête à diverses méthodes de culture et pousse facilement dans différents environnements, ce qui rend difficile l'évaluation de l'ampleur de la culture et de la production. L'UNODC estime toutefois qu'il continue à dominer le marché mondial des drogues illicites du point de vue de l'étendue des cultures, du volume de la production et du nombre de consommateurs.

7. En Afghanistan, la superficie cultivée est passée de 30 000 ha en 2005 à 50 000 ha en 2006 et à 70 000 ha en 2007^{3,4}. Pour établir une comparaison, la superficie consacrée à la culture du cannabis en Afghanistan en 2007 représente 36 % de celle consacrée à la culture du pavot à opium dans le pays cette année-là. Selon l'enquête initiale qu'il a menée sur la culture du cannabis en Afghanistan fin 2008, l'UNODC a déterminé que dans 20 des 34 provinces du pays le cannabis était très largement cultivé.

8. En Afrique, le Burundi a signalé la culture de faibles quantités de cannabis dans le pays en 2008. Une production d'herbe de cannabis avait été observée dans le pays entre les mois de mars et mai. Le Cameroun a déterminé que la culture de cannabis et la production d'herbe de cannabis avaient légèrement augmenté en 2007. L'Égypte a éradiqué 115 ha de culture de cannabis en 2007 et 132 ha en 2008 et a indiqué que pendant ces deux années la culture du cannabis s'était concentrée dans la péninsule du Sinaï et en Haute-Égypte.

9. L'Érythrée a signalé qu'en 2008 des essais de culture de cannabis en faibles quantités par des particuliers avaient été observés et que la culture de cannabis faisait son apparition dans différentes villes. La Gambie a fait état d'une légère augmentation de la culture du cannabis en 2007. La culture d'herbe de cannabis sur son territoire était pratiquée dans la région de North Bank.

10. Le Ghana a indiqué que l'introduction de l'irrigation en 2008 permettait aux exploitants agricoles de cultiver l'herbe de cannabis toute l'année. Malgré ce progrès, le prix du cannabis avait considérablement augmenté, très probablement en raison des pertes sur les récoltes provoquées par les inondations dans le bassin de la Volta. On a recensé des cultures de cannabis dans les 10 régions du pays.

11. À Madagascar, le cannabis était cultivé en 2007 dans les régions d'Amoron'i Mania, Androy, Anosy, Diana, Ihorombe et Sava. Le Zimbabwe a indiqué que 85 % de l'herbe de cannabis saisie dans le pays en 2007 et 2008 provenaient du Malawi.

³ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Afghanistan: Opium Survey 2006* (novembre 2006).

⁴ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Afghanistan: Opium Survey 2007* (octobre 2007).

12. L'enquête la plus récente de l'UNODC sur la culture de cannabis au Maroc remonte à 2005⁵. La superficie totale consacrée à la culture de cannabis dans le pays était estimée à 72 500 ha en 2005, en recul par rapport aux 134 000 ha cultivés en 2003. Le Maroc a estimé que la superficie consacrée à la culture du cannabis s'est maintenue à ce niveau en 2006 et 2007, mais a indiqué qu'elle était tombée à 60 000 ha en 2008 et que 4 377 ha avaient été éradiqués.

13. Le Nigéria a estimé que la totalité de l'herbe de cannabis présente sur son territoire en 2007 provenait du pays lui-même. La République de Corée a estimé que 72,5 % de l'herbe de cannabis introduite clandestinement sur son territoire provenaient du Nigéria.

14. L'Afrique du Sud a indiqué que le prix du cannabis dans le pays avait légèrement augmenté en 2007. Le programme national de pulvérisation du cannabis avait détruit selon les estimations 1 328 tonnes dans les zones de culture, ce qui a entraîné une réduction de l'offre de cannabis sur le marché illicite. L'Afrique du Sud a estimé que seulement 20 % de l'herbe de cannabis faisant l'objet d'un trafic sur son territoire étaient produits dans le pays, 75 % provenant du Lesotho et 5 % du Swaziland. L'Afrique du Sud a cependant été désignée par la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine), l'Irlande, le Japon, la Namibie et la Roumanie comme le pays d'origine d'une partie de l'herbe de cannabis faisant l'objet d'un trafic sur leur territoire en 2007.

15. Le Swaziland a fait état d'une légère extension de la culture de cannabis en 2007 et en 2008, estimant à 37 468 ha la superficie plantée en cannabis en 2008. Cette culture était pratiquée dans les zones montagneuses de Hhohho, Manzini, Shiselweni et Lubombo.

16. En République-Unie de Tanzanie, 72 ha de cultures de cannabis ont été éradiqués en 2008. L'extension de la culture de cannabis dans le pays a été imputée en partie aux nouveaux modes de culture utilisés dans des zones difficilement accessibles aux services de détection et de répression et au manque de ressources pour financer les opérations d'éradication. Le Togo a signalé qu'en 2007 le cannabis était cultivé à Kouvé, dans la préfecture de Yoto, et à Niamtougou, dans la préfecture de Doufelgou.

17. La Zambie a estimé que 98 % de l'herbe de cannabis sur son territoire en 2007 provenaient du pays lui-même. Le Zimbabwe a indiqué qu'en 2008 les zones de culture de cannabis étaient également réparties entre les régions de Beitbridge, Binga, Mount Darwin, Mutoko et Nyanga.

B. Opiacés

18. La production d'opiacés a considérablement augmenté au cours de la période 2001-2008, en raison principalement de la hausse de la production en Afghanistan. D'après des rapports provenant de diverses sources, le pavot à opium, dans une mesure limitée, est cultivé de façon illicite dans de nombreux pays du monde entier, pour certains desquels les données recueillies dans le cadre de l'enquête ne sont pas

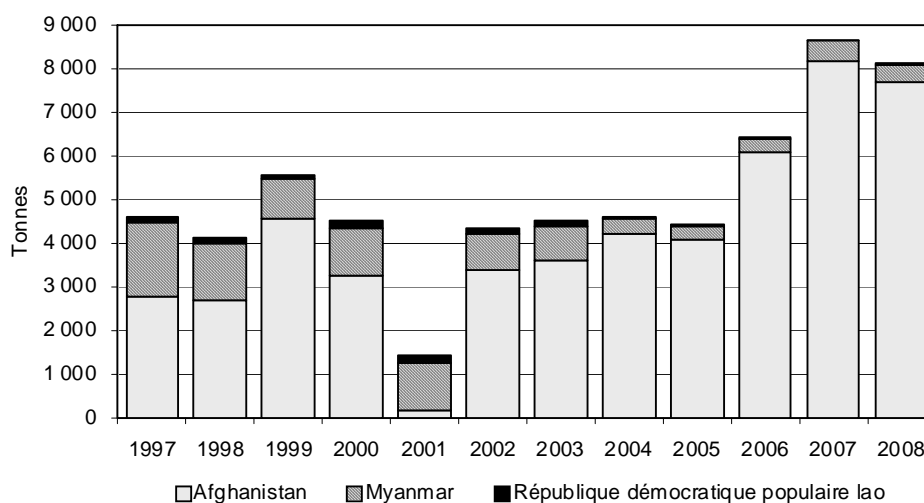
⁵ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Maroc: *Enquête sur le cannabis 2005, Résumé* (janvier 2007).

disponibles. Toutefois, la culture illicite du pavot à opium en Afghanistan a continué à représenter une grande partie de la production mondiale.

19. La superficie totale consacrée à la culture du pavot à opium en Afghanistan est tombée de 193 000 ha en 2007 à 157 000 ha en 2008 (soit une baisse de 19 %) ⁶. Cette baisse a été attribuée à l'efficacité de la lutte contre le trafic de drogues dans les provinces du nord et de l'est et aux mauvaises récoltes dues aux conditions météorologiques. Ce recul est intervenu après deux années consécutives de hausse de la production, les zones cultivées ayant augmenté de 86 % entre 2005 et 2007. Les surfaces cultivées en 2008 étaient donc encore beaucoup plus étendues que celles recensées sur toute la période 2002-2005 (voir fig. I).

Figure I

Production illicite d'opium en Afghanistan, au Myanmar et en République démocratique populaire lao, 1997-2008



20. Le nombre de provinces afghanes exemptes de pavot est passé de 13 en 2007 à 18 en 2008 ⁷. On remarquera en particulier que la province de Nangarhar est entrée dans cette catégorie. La culture du pavot à opium s'est concentrée dans sept provinces situées dans le sud et l'ouest du pays: Helmand, Farah, Kandahar, Uruzgan, Nimroz, Zabul et Daykundi. La superficie cultivée dans le Helmand, qui atteignait 103 590 ha en 2008 est restée pour l'essentiel stable par rapport à 2007 (102 770 ha) et a représenté les deux tiers de la superficie totale cultivée en Afghanistan en 2008.

21. Malgré la diminution notable des cultures, la production potentielle d'opium en Afghanistan n'a reculé que de 6 %, fléchissant de 8 200 tonnes en 2007 à 7 700 tonnes en 2008. Le rendement moyen s'est amélioré, passant de 42,5 kg par

⁶ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Afghanistan: Opium Survey 2008* (novembre 2008).

⁷ Une province est considérée comme "exempte de pavot" lorsque la superficie estimative plantée en pavot à opium est inférieure à 100 ha.

hectare en 2007 à 48,8 kg par hectare en 2008, du fait d'un déplacement des cultures vers des terres bien irriguées dans le sud du pays.

22. En Asie du Sud-Est, le pavot à opium est traditionnellement cultivé au Myanmar, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Viet Nam principalement. Dans ces pays, il pousse généralement sur des collines escarpées, aux sols pauvres et non irrigués, ce qui explique que les rendements y soient moins bons qu'en Afghanistan. D'après le système de surveillance des cultures en Thaïlande, des quantités négligeables de pavot à opium ont été cultivées dans le pays ces dernières années. Selon les données sur l'éradication communiquées par le Gouvernement vietnamien, les cultures de pavot sont également négligeables dans ce pays.

23. Au Myanmar, la culture du pavot à opium a chuté de 163 000 ha en 1996 à 21 500 ha en 2006, avant de reprendre fortement, pour atteindre 27 700 ha en 2007 puis 28 500 ha en 2008. La culture du pavot est signalée dans les États Chan, Kachin et Kayah, en particulier dans le sud de l'État Chan, où les doubles récoltes, l'irrigation et la fertilisation permettent d'obtenir de meilleurs rendements. On estime à 410 tonnes la production d'opium au Myanmar en 2008, un niveau inférieur à celui de 2007 (460 tonnes), mais qui reste nettement supérieur à ceux de 2005 et 2006, qui étaient les plus faibles depuis 1990.

24. En République démocratique populaire lao, la culture du pavot à opium est tombée de 26 800 ha en 1998 à 1 500 ha en 2007, mais elle est restée fondamentalement stable en 2008, avec 1 600 ha. La production d'opium, tombée à 9,0 tonnes en 2007, est restée à peu près stable en 2008 (9,6 tonnes). Cette année-là, elle était pratiquée dans six provinces du pays, tout en étant plus particulièrement concentrée dans les provinces de Phongsaly et de Houaphanh.

25. Si de petites quantités d'héroïne d'origine asiatique commencent à arriver sur le marché illicite d'Amérique du Nord, les opiacés illicites vendus sur les marchés des Amériques continuaient à provenir principalement du pavot à opium cultivé dans la région. Les superficies cultivées sur le continent américain restaient toutefois modestes par rapport à celles d'Asie.

26. L'Égypte a éradiqué 98 ha de cultures de pavot à opium en 2007 et 121 ha en 2008 et a indiqué que pendant les deux années en question le pavot à opium était cultivé sur son territoire dans la péninsule du Sinaï et en Haute-Égypte. D'après les autorités égyptiennes, bien que l'on ait observé une production d'opium dans le pays, aucun cas de fabrication d'héroïne n'avait été signalé⁸.

C. Coca

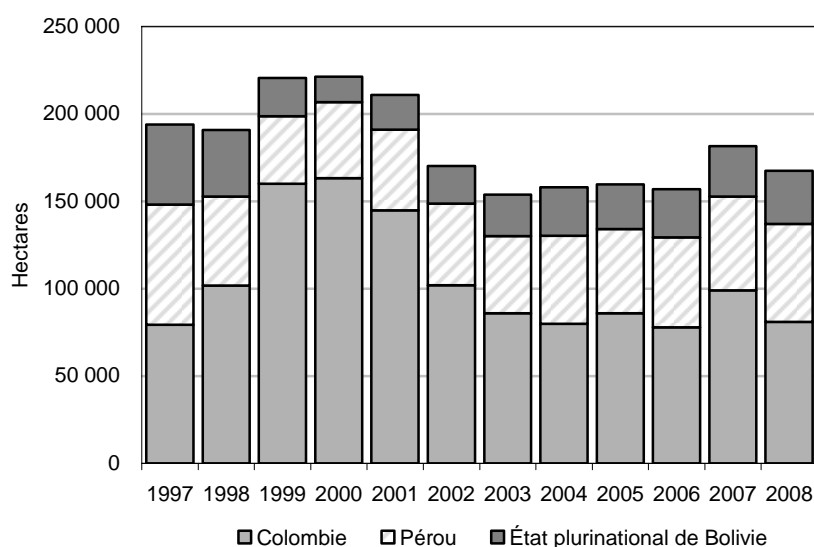
27. En 2008, la culture du cocaïer est restée concentrée en Colombie, au Pérou et dans l'État plurinational de Bolivie. De 2007 à 2008, la superficie totale consacrée à cette culture dans ces trois pays a reculé de 8 %, de 181 600 ha à 167 600 ha, mais, selon les estimations, le recul a été beaucoup plus marqué pour la fabrication de cocaïne, de 994 tonnes à 845 tonnes. Cette baisse était due à une diminution

⁸ Rapport de pays présenté par l'Égypte à la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, tenue à Yamoussoukro, du 8 au 12 septembre 2008.

significative en Colombie qui comptait néanmoins pour près de la moitié des cultures mondiales de cocaïer et de la fabrication potentielle de cocaïne (voir fig. II).

28. L'évolution la plus marquée en ce qui concerne la superficie consacrée à la culture du cocaïer et la fabrication de cocaïne a eu lieu en Colombie, où la superficie consacrée à cette culture est tombée de 99 000 ha à 81 000 ha. Une ventilation par région montre que les cultures les plus importantes en 2008 se situaient dans la région du Pacifique, où le rendement de la feuille de coca fraîche était considéré comme faible, puis dans la région du Centre. En 2008, les cultures dans les régions du Meta-Guaviare, du Putumayo-Caquetá et de l'Orénoque ont nettement reculé par rapport à 2006 et 2007. Les estimations concernant la production de la feuille de coca fraîche pour le Meta-Guaviare et, dans une moindre mesure, le Putumayo-Caquetá ont aussi été revues compte tenu des nouvelles données sur le rendement de la feuille de coca dans ces deux régions. La fabrication de cocaïne en Colombie aurait fortement diminué, de 600 tonnes en 2007 à 430 tonnes en 2008.

Figure II
Culture du cocaïer en Colombie, au Pérou et dans l'État plurinational de Bolivie, 1997-2008



29. Au Pérou, la culture du cocaïer a augmenté progressivement entre 2005 et 2008, s'établissant à 56 100 ha en 2008⁹, niveau le plus élevé depuis 1997. Les cultures les plus importantes étaient toujours dans les régions d'Alto Huallaga,

⁹ Il s'agit de la superficie estimée dans l'enquête sur la culture de la coca au Pérou en 2008, réalisée conjointement par le Gouvernement péruvien et l'UNODC. Voir, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Perú: Monitoreo de Cultivos de Coca* (juin 2009). Dans ses réponses au questionnaire destiné aux rapports annuels pour 2008, le Pérou a signalé une superficie nette cultivée (après éradication) de 43 556,88 ha, et l'éradication de 10 091,26 ha.

d'Apurímac-Ene et de La Convención-Lares qui ensemble ont représenté 85 % des cultures du cocaïer en 2008. C'est dans la région d'Apurímac-Ene, qui représentait la moitié de la production de feuille de coca, que le rendement restait le plus élevé. Selon les estimations, la production de cocaïne au Pérou a été de 302 tonnes en 2008, soit une hausse par rapport à 2007 (290 tonnes).

30. La superficie cultivée a aussi continué d'augmenter dans l'État plurinational de Bolivie, passant de 28 900 ha en 2007 à 30 500 ha en 2008, dont 12 000 ha avaient été consacrés à la culture du cocaïer en vertu de la loi n° 1008¹⁰ pour des usages traditionnels. L'augmentation de la superficie cultivée s'explique par la progression des cultures dans deux zones principales: les Yungas de La Paz et les tropiques de Cochabamba. Selon les estimations, la fabrication potentielle de cocaïne dans l'État plurinational de Bolivie a été de 113 tonnes en 2008 contre 104 tonnes en 2007.

31. En Colombie, la superficie totale des cultures de cocaïne éradiquées est restée en bonne partie inchangée (229 611 ha en 2008 contre 219 939 ha en 2007). Toutefois, une partie plus importante de cette superficie (96 115 ha en 2008 contre 66 805 ha en 2007) a été détruite manuellement, le reste l'ayant été par pulvérisation. Au Pérou, la superficie éradiquée a reculé, de 12 072 ha en 2007 à 10 143 ha en 2008¹¹, ce qui s'explique peut-être en partie par le fait qu'en 2008, les cultures ont été éradiquées exclusivement dans le cadre d'opérations d'éradication forcée¹² contrairement à 2007, où 1 016 ha avaient été éradiqués dans le cadre de programmes volontaires. Les superficies éradiquées ont également chuté dans l'État plurinational de Bolivie (5 484 ha en 2008 contre 6 269 ha 2007).

32. En 2007, plus de 7 200 laboratoires clandestins de transformation de la coca ou de ses dérivés ont été découverts dans le monde¹³. Ces laboratoires sont encore concentrés en Colombie, au Pérou et dans l'État plurinational de Bolivie. Ce dernier et le Pérou ont également détruit un grand nombre de puits de macération de coca. L'existence d'un petit nombre de laboratoires a été aussi signalée en Espagne (18), au Chili (5), aux États-Unis d'Amérique (3), en Afrique du Sud, en Équateur et au Mexique (1 dans chaque pays).

III. Tendances du trafic de drogues jusqu'en 1997

33. Le tableau ci-après indique les quantités signalées de drogues saisies pour certains types de drogues en 2006 et 2007. Les saisies réalisées par les pays et territoires africains sont exprimées en poids total et en pourcentage du total mondial du trafic de drogues. Le cannabis, les stimulants de type amphétamine et la

¹⁰ Ley del Régimen de la Coca y Sustancias Controladas (1988) de l'État plurinational de Bolivie.

¹¹ Comme signalé à l'UNODC par le Gouvernement péruvien et indiqué dans la publication de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime intitulée *Perú: Monitoreo de Cultivos de Coca*. Dans ses réponses au questionnaire destiné aux rapports annuels pour 2008, le Pérou a signalé l'éradication de 11 056,2 ha en 2007 et de 10 091,26 ha en 2008. Le chiffre pour 2007 recouvre uniquement les opérations d'éradication forcée, tandis que le chiffre pour 2008 est inférieur de 0,5 % aux chiffres correspondants publiés pour 2008.

¹² *Perú: Monitoreo de Cultivos de Coca*.

¹³ Ce chiffre comprend des laboratoires fabriquant de la pâte de coca, de la cocaïne base, du chlorhydrate de cocaïne et du crack.

méthamphétamine sont les drogues qui ont fait l'objet du trafic le plus important en Afrique si l'on considère la proportion de saisies mondiales opérées dans des pays africains. Les saisies de cocaïne ont représenté moins de 1 % du total mondial, mais ce chiffre n'est pas représentatif de la quantité de cocaïne qui transiterait par la région.

Tableau
Saisies de drogues en Afrique et dans le monde, 2006 et 2007

Type de drogues	Saisies signalées en 2006 (kg)		Pourcentage des saisies mondiales opérées en Afrique en 2006	Saisies signalées en 2007 (kg)		Pourcentage des saisies mondiales opérées en Afrique en 2007
	Afrique	Monde		Afrique	Monde	
Cannabis						
Herbe de cannabis	1 220 578	5 247 257	23,3	629 139	5 605 355	11,2
Résine de cannabis	132 784	1 003 453	13,2	140 544	1 296 348	10,8
Coca						
Cocaïne ^a	845 ^b	692 529	0,1	5 505	710 056	0,8
Opiacés						
Opium ^c	33	383 857	0,0	49	508 267	0,0
Morphine	37	46 391	0,1	0	27 366	0,0
Héroïne	335	56 871	0,6	311	64 701	0,5
Stimulants de type amphétamine						
Amphétamine	1	18 766	0,0	5	23 634	0,0
Méthamphétamine	1	18 824	0,0	13	18 211	0,1
“Ecstasy” ^d	27	4 897	0,6	6	7 948	0,1
Non précisé	833	8 248	10,1	702	1 802	39,0
Dépresseurs						
Méthamphétamine	773	5 294	14,6	93	111	83,1

^a Cocaïne base et sels de cocaïne.

^b Ne tient pas compte d'une saisie de 14,2 tonnes signalée par le Nigéria, étant donné que l'analyse consécutive n'a pas confirmé la présence de substances placées sous contrôle.

^c Opium brut et opium préparé.

^d Méthylènedioxyamphétamine (MDA), 3,4-méthylènedioxyéthylamphétamine (MDEA), méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA).

A. Cannabis

34. Les dérivés du cannabis restent les drogues dont le trafic au niveau mondial est le plus important: environ la moitié des saisies réalisées dans le monde portaient sur ces dérivés. Sur les 143 pays et territoires pour lesquels l'UNODC disposait de données concernant les saisies pour 2007, 132 avaient saisi des dérivés du cannabis¹⁴. En 2007, l'herbe de cannabis était toujours la drogue la plus souvent saisie en Afrique, dans les Amériques et en Océanie, alors qu'en Europe c'était la résine de cannabis qui occupait cette place devant l'herbe de cannabis.

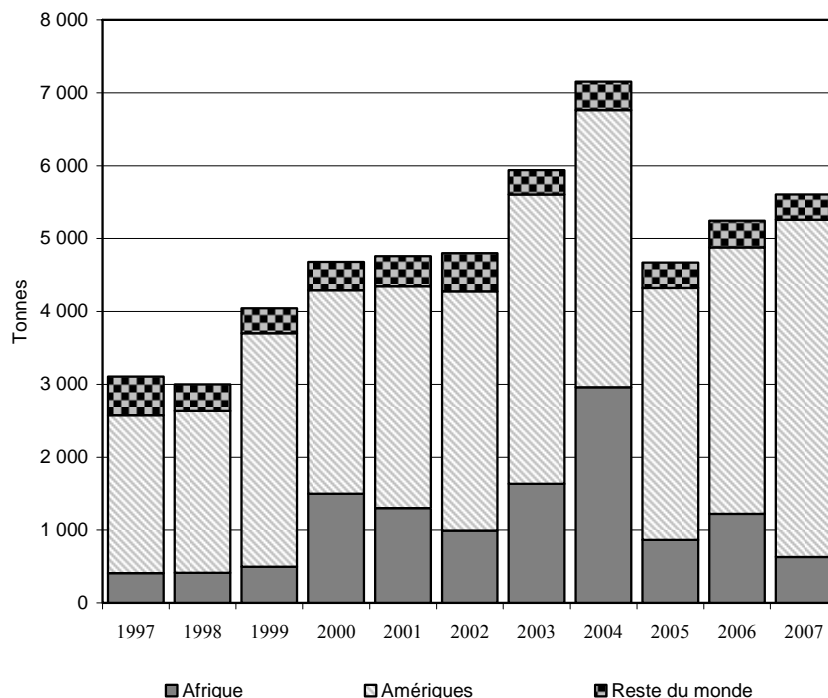
¹⁴ En particulier herbe de cannabis, résine de cannabis et huile de cannabis.

1. Herbe de cannabis

35. Les saisies mondiales d'herbe de cannabis ont progressivement augmenté entre 2005 et 2007, mais sont restées nettement en dessous des niveaux records de 2004 (voir fig. III). En 2007, le volume total des saisies s'élevait à 5 605 tonnes, ce qui représente une hausse de seulement 7 % par rapport à 2006 (5 247 tonnes). Cette année-là, les saisies opérées dans les Amériques et en Afrique ont continué de représenter plus de 90 % des saisies mondiales d'herbe de cannabis.

Figure III

Ventilation des saisies d'herbe de cannabis dans le monde, 1997-2007



36. Sur la période 2001-2007, l'Amérique du Nord a régulièrement, sauf en 2004, réalisé plus de la moitié des saisies mondiales annuelles d'herbe de cannabis et près des deux tiers en 2007. Dans cette sous-région, les saisies ont augmenté de façon notable, passant de 3 045 tonnes en 2006 à 3 624 tonnes en 2007. Depuis 2001, les saisies nationales annuelles les plus importantes qui aient eu lieu dans le monde ont été signalées en Amérique du Nord, à savoir par le Mexique, suivi des États Unis. Depuis 2005, les saisies d'herbe de cannabis effectuées dans chacun de ces deux pays étaient trois fois supérieures à celles déclarées par les autres pays.

37. Entre 2005 et 2007, les saisies annuelles d'herbe de cannabis ont doublé en Amérique du Sud, augmentation qui s'explique principalement par les saisies opérées dans l'État plurinational de Bolivie. En 2007, 890 tonnes ont été saisies en Amérique du Sud, ce qui représente le niveau le plus élevé depuis 1992 et 16 % des saisies mondiales d'herbe de cannabis cette année-là.

38. En Afrique, les saisies d'herbe de cannabis ont atteint un niveau record en 2004 (2 960 tonnes), ce qui a entraîné une hausse du total mondial, mais sont restées

nettement inférieures à ce niveau entre 2005 et 2007 (voir fig. III). En 2007, les saisies d'herbe de cannabis ont diminué de près de la moitié, de 1 221 tonnes en 2006 à 629 tonnes en 2007, atteignant leur niveau le plus bas depuis 1999, soit 11 % du total mondial pour 2007.

39. La baisse des saisies opérées en Afrique entre 2006 et 2007 s'explique principalement par le recul des saisies en Afrique australe. Une forte baisse a également été enregistrée en Afrique de l'Est, mais compte tenu de l'insuffisance des données disponibles pour 2007 pour cette sous-région, elle n'est pas statistiquement significative. Dans le même temps, les saisies ont nettement augmenté en Afrique du Nord et sont restées essentiellement stables en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

40. L'herbe de cannabis a continué d'être acheminée clandestinement par l'Afrique, mais les saisies ont été concentrées dans un petit nombre de pays. Entre 2000 et 2007, l'UNODC a rassemblé les données sur les saisies d'herbe de cannabis de 47 pays africains. Toutefois, les saisies opérées dans sept pays (Afrique du Sud, Égypte, Kenya, Malawi, Maroc, Nigéria et République-Unie de Tanzanie) ont représenté 90 % ou plus de l'ensemble des saisies opérées en Afrique entre 2000 et 2007 et 95 % de la quantité totale d'herbe de cannabis saisie en Afrique sur cette période.

41. Le Nigéria a signalé des saisies d'herbe de cannabis de 210 tonnes en 2007, niveau similaire à celui de 2006 (192 tonnes), mais qui représente la quantité la plus importante signalée par un pays africain en 2007. En outre, au cours du premier semestre de 2008, 264 tonnes ont été saisies au Nigéria. Les autorités nigérianes ont également constaté une augmentation des tentatives d'exportation illicite de cannabis dans les aéroports et les villes frontalières, preuve qu'il existe une demande à l'étranger¹⁵.

42. Les saisies d'herbe de cannabis effectuées par l'Afrique du Sud en 2005 (292 tonnes) et en 2006 (359 tonnes) étaient les plus importantes en Afrique. Toutefois, en 2007, elles sont tombées à 67 tonnes. Les autorités sud-africaines ont déclaré que d'importantes quantités d'herbe de cannabis étaient acheminées en contrebande vers les marchés européens, tandis qu'une partie alimentait le marché consommateur local des zones urbaines d'Afrique du Sud¹⁶. Au Malawi, les saisies annuelles d'herbe de cannabis sont restées inférieures à 24 tonnes entre 2001 et 2005. Elles ont fortement augmenté en 2006 (272 tonnes)¹⁷, avant de fléchir à nouveau en 2007 (27 tonnes)¹⁸.

43. Au Maroc, pays généralement impliqué dans le trafic de résine de cannabis plutôt que dans celui d'herbe de cannabis, les saisies d'herbe de cannabis sont passées à 209 tonnes en 2007, soit à un niveau plus de quatre fois supérieur à celui

¹⁵ Rapport de pays – Nigéria, soumis à la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.

¹⁶ Rapport de pays – Afrique du Sud, soumis à la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.

¹⁷ La quantité signalée initialement (1 155 tonnes) dans les réponses fournies par le Malawi au questionnaire destiné aux rapports annuels pour 2006 a été modifiée à l'issue de consultations avec les autorités malawiennes.

¹⁸ Rapport de pays – Malawi, soumis à la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.

de 2006 (46 tonnes), même s'il reste inférieur au niveau record de 2004 (319 tonnes). Alors que le Maroc a été signalé comme le point d'origine du trafic de cannabis dans les réponses de 17 pays au questionnaire destiné aux rapports annuels pour 2007, seuls deux pays (Belgique et Estonie) l'ont cité comme point d'origine de l'herbe de cannabis. En 2008, l'Égypte a signalé des saisies de 81 tonnes d'herbe de cannabis (connue sous le nom de "bango"), ce qui constitue une hausse par rapport à 2007 (48 tonnes).

44. La République-Unie de Tanzanie a signalé des saisies de 70 tonnes d'herbe de cannabis en 2008, ce qui représente le niveau le plus faible depuis 2000 et une baisse d'un tiers par rapport à 2006 (225 tonnes)¹⁹. Le Kenya a signalé des saisies de 44 tonnes en 2007, soit la quantité la plus importante depuis 2002 et une nette augmentation par rapport à la moyenne annuelle de 9 tonnes au cours de la période 2003-2005²⁰.

2. Résine de cannabis

45. Après avoir baissé pendant deux années consécutives, les saisies mondiales de résine de cannabis ont progressé de 29 %, passant de 1 003 tonnes en 2006 à 1 296 tonnes en 2007. Elles sont restées concentrées dans les sous-régions suivantes: Europe occidentale et centrale, Proche et Moyen-Orient/Asie du Sud-Ouest et Afrique du Nord. Entre 2006 et 2007, les saisies totales ont progressé dans ces trois sous-régions, mais la hausse la plus importante a été enregistrée dans la sous-région Europe occidentale et centrale.

46. Depuis 1996, la sous-région Europe occidentale et centrale réalise chaque année plus de la moitié des saisies mondiales de résine de cannabis. En 2007, les saisies ont augmenté de plus d'un tiers dans cette sous-région, s'établissant à 849 tonnes contre 610 tonnes en 2006. De 1998 à 2007, l'Espagne a opéré chaque année la plus importante saisie de résine de cannabis dans le monde. En 2007, elle a saisi 654 tonnes de résine, contre 459 tonnes en 2006. La résine de cannabis continuerait d'être introduite en Espagne depuis le Maroc.

47. Les saisies de résine de cannabis ont également nettement augmenté dans la sous-région Proche et Moyen-Orient/Asie du Sud-Ouest, passant de 220 tonnes en 2006 à 291 tonnes en 2007. Alors que le Pakistan a continué de signaler les plus importantes saisies de résine de cannabis dans la sous-région (115 tonnes en 2006 et 110 tonnes en 2007), la hausse des saisies totales s'expliquait principalement par les saisies opérées en Afghanistan où elles ont plus que doublé en 2006 (84 tonnes en 2007 contre 37 tonnes en 2006) et en République islamique d'Iran où elles ont augmenté de plus de 50 % (90 tonnes en 2007 contre 59 tonnes en 2006). Bien que les données sur les saisies pour 2008 soient incomplètes en juillet 2009, la forte hausse enregistrée en Afghanistan semble se poursuivre en 2008, plusieurs sources ayant fait état d'une saisie record de 236,8 tonnes de résine de cannabis effectuée par les autorités afghanes en 2008²¹.

¹⁹ Les données sur les saisies en République-Unie de Tanzanie n'étaient pas disponibles pour 2007.

²⁰ Les réponses du Kenya à la troisième partie du questionnaire destiné aux rapports annuels pour 2007 n'étaient pas disponibles.

²¹ Ces sources comprennent notamment un communiqué de presse de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime daté du vendredi 13 juin 2008.

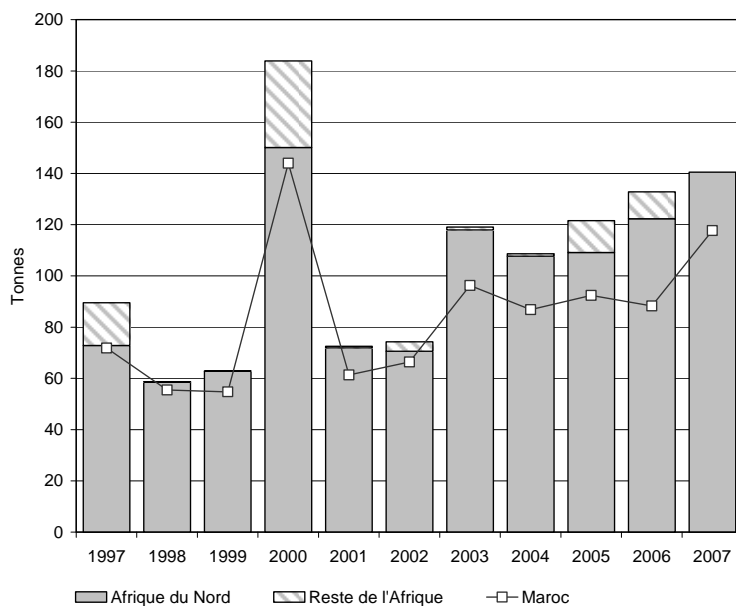
48. Les saisies de résine de cannabis ont régulièrement augmenté en Afrique entre 2004 et 2007, s'établissant à 141 tonnes en 2007, niveau le plus élevé depuis 2000. L'Afrique du Nord a représenté 90 % ou plus de l'ensemble des saisies opérées en Afrique entre 2001 et 2007, et presque toutes les saisies en 2007. Les quantités saisies au Maroc sont restées les plus importantes en Afrique, représentant 84 % de l'ensemble des saisies en 2007 (voir fig. IV).

49. Au Maroc, les saisies de résine de cannabis ont augmenté d'un tiers en 2007 (118 tonnes) et sont restées à peu près au même niveau en 2008 (114 tonnes). Le Maroc a également signalé qu'en 2008, grâce au renforcement du système de surveillance des côtes méditerranéennes et à la poursuite des opérations des services de sécurité, les itinéraires de trafic de la résine de cannabis se sont déplacés vers la côte Atlantique.

50. En Algérie, les saisies de résine de cannabis ont atteint des niveaux records, passant de 10 tonnes en 2006 à 16,6 tonnes en 2007. D'après les autorités algériennes, le pays a enregistré une augmentation du transit de drogues, en particulier de cannabis²². L'Égypte a signalé des saisies de résine de cannabis de 12,8 tonnes en 2008, ce qui représente plus du double du niveau déjà élevé atteint en 2006 (5,6 tonnes). Les saisies annuelles de résine de cannabis en Égypte n'ont pas dépassé deux tonnes entre 1997 et 2005. D'après les autorités égyptiennes, l'Afrique de l'Ouest et l'Asie de l'Ouest sont les principales sources de la résine de cannabis disponible en Égypte²³.

Figure IV

Saisies de résine de cannabis au Maroc, en Afrique du Nord et en Afrique, 1997-2007



²² Rapport de pays – Algérie, soumis à la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.

²³ Rapport de pays – Égypte, soumis à la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.

51. Après le Maroc, la plus importante saisie annuelle de résine de cannabis signalée par un pays au cours de la période 1997-2007 a été effectuée en 2006 par la Jamahiriya arabe libyenne (18,6 tonnes). Les saisies opérées dans ce pays entre 2000 et 2005 s'élevaient en moyenne à 4,9 tonnes²⁴.

52. Aucun pays africain en dehors d'Afrique du Nord n'a signalé des saisies de résine de cannabis supérieures à deux kilogrammes en 2007. Toutefois, d'importantes saisies ont été déclarées par le Sénégal (8,4 tonnes) et le Niger (2 tonnes)²⁵.

B. Opiacés

53. Au niveau mondial, le trafic d'opiacés se poursuit le long de trois itinéraires majeurs reliant trois gros centres de production à trois marchés distincts. L'un de ces itinéraires relie l'Afghanistan, premier producteur mondial d'opium, à l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Ouest et l'Asie centrale, au Moyen-Orient, à l'Afrique et à l'Europe. Le deuxième relie le Myanmar et la République démocratique populaire lao aux pays voisins d'Asie du Sud-Est, notamment la Chine, ainsi qu'à l'Océanie. Le troisième relie l'Amérique latine à l'Amérique du Nord.

54. En 2007, la plupart des saisies d'opium et de morphine au niveau mondial ont de nouveau été réalisées dans les pays voisins de l'Afghanistan²⁶. Les saisies d'héroïne étaient moins concentrées sur le plan géographique. L'UNODC estime à 19 % le taux d'interception mondial²⁷ des opiacés en 2007²⁸.

1. Opium

55. Les saisies mondiales d'opium ont régulièrement augmenté, passant de 96 tonnes en 2002 à 508 tonnes en 2007; elles ont ainsi quintuplé en cinq ans et progressé de 40 % en moyenne par an sur cinq années consécutives. Les saisies effectuées en 2007 étaient concentrées en Afghanistan et en République islamique d'Iran²⁹. Depuis 2004, ces deux pays réalisent plus de 90 % des saisies mondiales annuelles d'opium.

56. Entre 2000 et 2007, l'Égypte a réalisé 97 % ou plus des saisies annuelles d'opium (brut et préparé) en Afrique. Elle est aussi le seul pays de la région à avoir saisi de l'opium sous forme de capsules. En 2007, en particulier, elle a saisi 161 kg

²⁴ En juillet 2009, les réponses de la Jamahiriya arabe libyenne aux questionnaires destinés aux rapports annuels pour 2007 et 2008 n'étaient pas disponibles.

²⁵ En juillet 2009, les réponses du Niger et du Sénégal aux questionnaires destinés aux rapports annuels pour 2007 et 2008 n'étaient pas disponibles.

²⁶ Sauf indication contraire, les chiffres relatifs aux quantités totales d'opium saisies concernent l'opium brut et l'opium préparé mais non l'opium saisi sous d'autres formes comme des capsules.

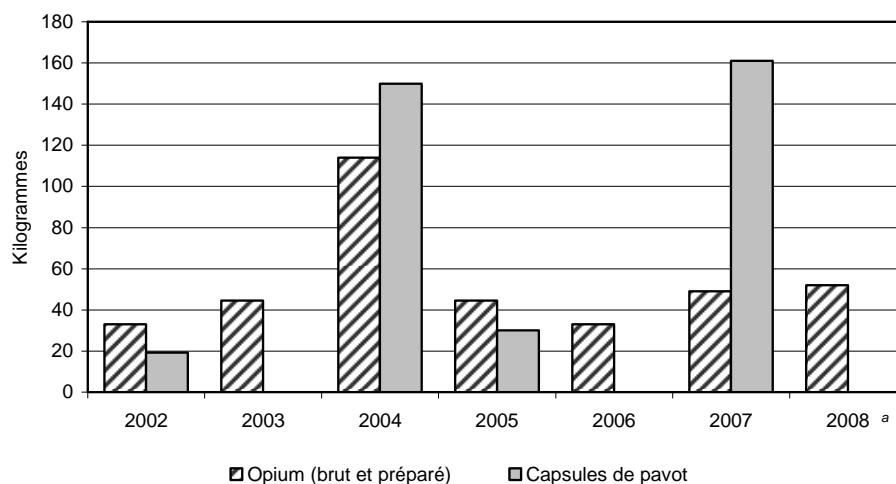
²⁷ Il s'agit du rapport entre la quantité d'opiacés saisie dans le monde et la quantité d'opiacés produite dans le monde la même année. Ces quantités sont exprimées en équivalent héroïne. À cette fin, on considère que 1 kg d'héroïne équivaut à 1 kg de morphine et à 10 kg d'opium, sauf dans les estimations concernant la production d'héroïne en Afghanistan, qui sont fondées sur les enquêtes sur la production d'opium en Afghanistan.

²⁸ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Rapport mondial sur les drogues 2009*.

²⁹ Les statistiques relatives aux saisies effectuées en Afghanistan en 2007 reposent sur les données fournies par le Bureau extérieur de l'UNODC.

de capsules de pavot. Les saisies d'opium (brut et préparé) se montaient à 49 kg en 2007 et à 52 kg en 2008 (voir fig. V). Le seul autre pays d'Afrique à avoir signalé des saisies d'opium entre 2002 et 2007 est l'Algérie, qui a saisi 15 kg d'opium en 2008, ainsi que des plants de pavot et des graines de pavot.

Figure V
Saisies d'opium en Égypte, 2002-2008



^a Les données concernant les saisies de capsules de pavot en 2008 ne sont pas disponibles.

Source: réponses du Gouvernement égyptien aux questionnaires destinés aux rapports annuels.

2. Morphine

57. Les saisies mondiales de morphine, qui atteignaient 46 tonnes en 2006, ont chuté de 41 %, à 27 tonnes en 2007. Pour la cinquième année consécutive, les plus grosses quantités saisies dans le monde ont été signalées par le Pakistan, suivi par la République islamique d'Iran. Ces deux pays représentent ensemble plus des trois quarts des saisies mondiales annuelles de morphine. Le recul des saisies mondiales de morphine enregistré en 2007 s'explique principalement par la chute brutale des saisies signalées par le Pakistan.

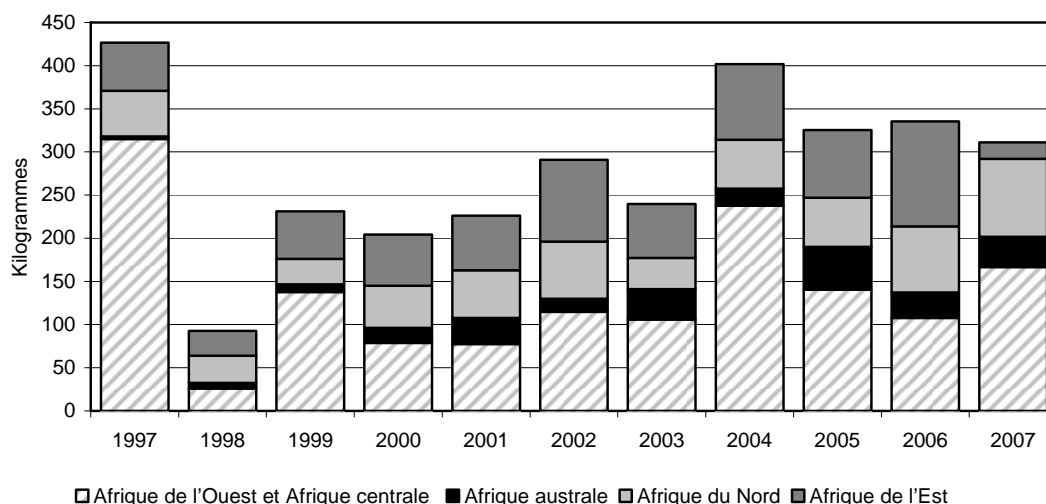
58. Depuis 1990, les saisies de morphine en Afrique représentent moins de 0,1 % du total mondial. Entre 2001 et 2007, seule la République-Unie de Tanzanie a signalé ponctuellement des saisies de plus de 2 kg par an (3 kg en 2001, 6 kg en 2003 et 37 kg en 2006).

3. Héroïne

59. Après être restées stables pendant deux ans, les saisies mondiales d'héroïne ont augmenté de 14 %, passant de 56,9 tonnes en 2006 à 64,7 tonnes en 2007. Les quantités totales saisies ont fortement augmenté au Proche et Moyen-Orient, en Asie du Sud-Ouest, en Europe du Sud-Est, en Europe orientale et en Amérique du Nord, tandis qu'elles ont nettement diminué en Asie de l'Est et du Sud-Est.

60. En 2007, les quantités d'héroïne saisies en Afrique sont restées inférieures à 1 % du total mondial. Toutefois, les quantités saisies en 2007 étaient supérieures à celles saisies en 2006 dans toutes les sous-régions à l'exception de l'Afrique de l'Est. En raison de la forte diminution des quantités totales saisies en Afrique de l'Est, le total pour la région s'est maintenu à 311 kg, ce qui correspond à peu près au niveau de 2006 (335 kg). Toutefois, cette forte diminution n'est pas statistiquement significative, car les données concernant certains pays de la sous-région pour 2007 font défaut (voir fig.VI).

Figure VI
Saisies d'héroïne en Afrique, par sous-région, 1997-2007



61. Les saisies d'héroïne en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ont progressé, passant de 108 kg en 2006 à 167 kg en 2007, quantité qui représente plus de la moitié du total enregistré pour l'Afrique en 2007. Cette progression s'explique principalement par une forte hausse des saisies au Nigéria, qui sont passées de 33 kg en 2006 à 121 kg en 2007. Des hausses importantes ont également été enregistrées en Côte d'Ivoire (3 kg en 2006 et 33 kg en 2007) et au Togo (1,4 kg en 2006 et 12,0 kg en 2007)³⁰.

62. Bien que les groupes criminels organisés d'Afrique de l'Ouest aient continué de jouer un rôle important dans le trafic de diverses drogues illicites dans plusieurs pays, il est difficile de dire dans quelle mesure cette sous-région a servi de zone de transit pour l'héroïne destinée aux marchés en dehors de l'Afrique. Les États-Unis ont indiqué que l'héroïne introduite clandestinement sur leur territoire en 2007 avait transité par l'Afrique de l'Ouest, en particulier le Nigéria, tandis que l'Australie a mentionné le Nigéria et le Bénin comme pays de transit. En octobre 2007, les autorités ghanéennes ont arrêté deux Afghans soupçonnés de vouloir introduire dans le pays 100 kg d'héroïne destinés aux États-Unis³¹. Le Ghana a indiqué qu'en 2008,

³⁰ Rapport de la Côte d'Ivoire à la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.

³¹ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Transnational Trafficking and the Rule of Law in West Africa: a Threat Assessment* (juillet 2009).

l'héroïne faisant l'objet d'un trafic sur son territoire provenait des Émirats arabes unis, avait transité par l'Éthiopie et était destinée aux États-Unis. Le Togo a indiqué que l'héroïne saisie dans le pays provenait du Pakistan et était destinée à la France.

63. Selon le Ministère américain de la justice, l'héroïne en provenance d'Asie du Sud-Ouest et à destination des États-Unis transite généralement par des pays d'Afrique de l'Ouest, comme le Nigéria et le Ghana, ou des pays d'Europe³². De plus, les groupes criminels d'Afrique de l'Ouest ont récemment tenté d'étendre dans certaines zones la distribution d'héroïne provenant d'Asie du Sud-Ouest. Toutefois, les quantités d'héroïne provenant de cette sous-région qui ont été trouvées aux États-Unis sont limitées.

64. Les saisies d'héroïne en Afrique du Nord ont légèrement augmenté, passant de 77 kg en 2006 à 90 kg en 2007. L'Égypte a de nouveau enregistré les saisies les plus importantes de la sous-région, avec 88 kg en 2007 et plus du double en 2008 (211 kg), quantité la plus importante saisie dans le pays depuis 1988. La tendance observée depuis la période 2003-2004 se poursuit donc avec cette augmentation des saisies en Afrique du Nord. L'Algérie et le Maroc déclarent avoir saisi de faibles quantités d'héroïne en 2007, et l'Algérie fait également état de saisies d'héroïne en 2008.

65. Les saisies d'héroïne ont aussi légèrement augmenté en Afrique australe, passant de 30 kg en 2006 à 35 kg en 2007. Cette augmentation s'explique principalement par les saisies réalisées en Afrique du Sud, à savoir 28 kg en 2007, contre 23 kg en 2006. Selon les autorités sud-africaines, l'héroïne a continué d'être introduite en contrebande dans le pays principalement à partir d'Asie du Sud-Ouest et, dans une moindre mesure, d'Asie du Sud-Est. L'héroïne était introduite avant tout par des passeurs ou par colis postal³³.

66. Les seuls pays d'Afrique de l'Est à avoir signalé des saisies d'héroïne en 2007 sont le Kenya (13 kg) et Maurice (6 kg). La République-Unie de Tanzanie a fait état de saisies de 3,7 kg en 2008, soit une quantité bien inférieure à celles indiquées par le pays pour les années précédant 2007. Bien que les saisies d'héroïne signalées par les pays d'Afrique de l'Est dans les questionnaires destinés aux rapports annuels soient limitées, certains éléments tendent à montrer que la sous-région sert de plus en plus de zone de transit pour le trafic de drogues, en particulier d'héroïne en provenance d'Asie.

67. La Zambie a indiqué que l'Éthiopie avait servi de zone de transit pour une partie de l'héroïne (et de la cocaïne) faisant l'objet d'un trafic sur son territoire en 2007. L'Éthiopie a également été mentionnée par le Ghana comme zone de transit pour l'héroïne faisant l'objet d'un trafic dans le pays en 2008. La République-Unie de Tanzanie a signalé des changements importants dans les caractéristiques du trafic de l'héroïne en 2008, les envois en vrac étant en effet introduits en contrebande dans le pays par voie maritime, puis reconditionnés et envoyés en Chine et en Europe. La Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine) et Maurice ont indiqué que le Kenya avait servi de point de transit ou d'origine de l'héroïne ayant fait l'objet d'un trafic dans ces pays en 2007. Selon les autorités sud-africaines, des itinéraires secondaires ont été utilisés pour introduire clandestinement l'héroïne par voie

³² National Drug Intelligence Center, Ministère de la justice des États-Unis, *National Drug Threat Assessment 2009* (décembre 2008).

³³ Rapport de l'Afrique du Sud à la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.

terrestre en Afrique du Sud depuis le Kenya, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie.

C. Cocaïne

68. Après avoir sensiblement augmenté entre 2002 et 2005, les saisies de cocaïne effectuées dans le monde sont restées stables pour la deuxième année consécutive. Les quantités saisies dans le monde s'élèvent à 710 tonnes en 2007, contre 693 tonnes en 2006. Les Amériques et l'Europe réalisent de nouveau la plus grande partie de ces saisies. L'UNODC estime à 41 % le taux d'interception mondial³⁴ de la cocaïne en 2007³⁵.

69. De grandes quantités de cocaïne ont continué d'être introduites clandestinement depuis la région andine, notamment la Colombie, sur le marché d'Amérique du Nord, en particulier les États-Unis. Depuis 1980, les Amériques représentent plus des quatre cinquièmes des saisies annuelles de cocaïne effectuées dans le monde. Depuis 1998, les saisies opérées en Colombie et aux États-Unis représentent ensemble plus de la moitié des quantités totales saisies dans les Amériques. Entre 2002 et 2007, les quantités saisies dans ces deux pays ont suivi pour l'essentiel la même tendance.

70. Malgré le niveau toujours élevé des saisies de cocaïne réalisées en 2007 dans les Amériques, plusieurs éléments indiquent que l'offre de cocaïne sur le marché nord-américain a reculé en 2007 et en 2008. Selon les données communiquées par la Drug Enforcement Agency des États Unis, le taux de pureté moyenne de la substance a diminué passant de 69,7 % au quatrième trimestre de 2006 à 43,9 % au quatrième trimestre de 2008. Parallèlement, le prix du gramme de cocaïne pure a augmenté de 89 dollars à 200 dollars sur la même période³⁶.

71. L'Europe est l'autre grand marché de la cocaïne. Les pays européens, en particulier ceux d'Europe occidentale et centrale, ont continué de réaliser la quasi totalité des saisies de cocaïne hors des Amériques, soit 11 % du total mondial en 2007. Ces saisies ont néanmoins reculé de 35 %, passant de 121 tonnes en 2006 à 79 tonnes en 2007. Cette baisse fait suite à une augmentation de deux tiers entre 2004 et 2006. Les quantités totales saisies en Europe en 2007 étaient comparables à celles saisies en 2004 (73 tonnes). À la seule exception des Pays-Bas, les six pays européens ayant déclaré les saisies les plus importantes en 2006 ont enregistré un net recul en 2007.

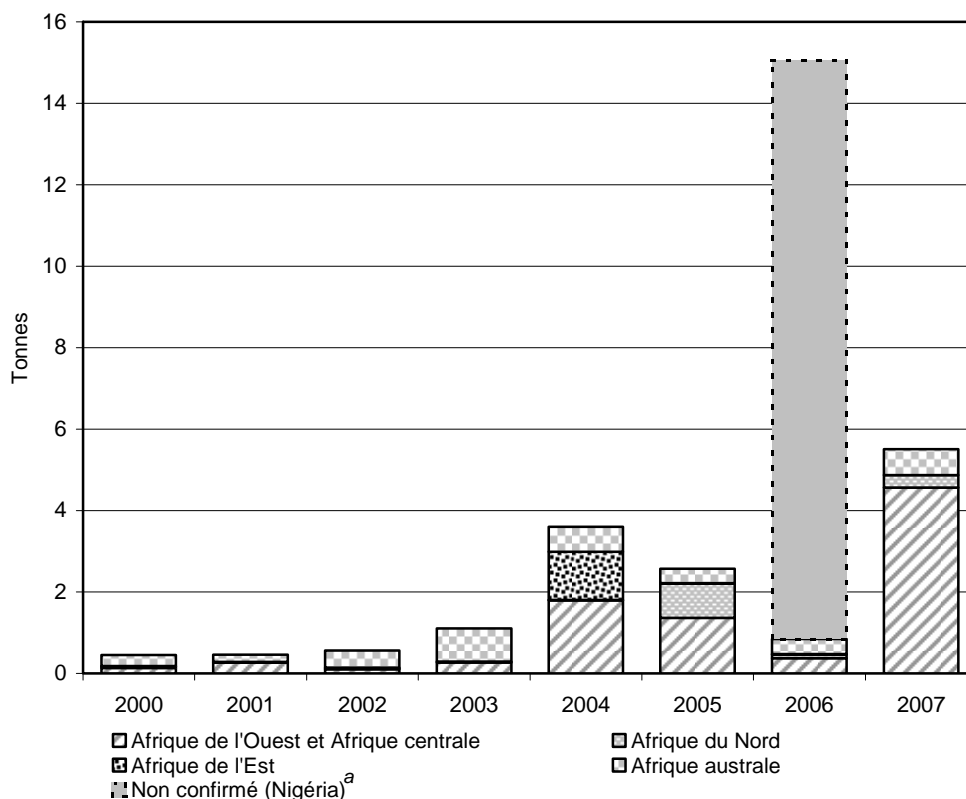
³⁴ Il s'agit du rapport entre la quantité de cocaïne saisie mondialement et la quantité de cocaïne fabriquée mondialement.

³⁵ *Rapport mondial sur les drogues 2009*. Ce calcul est établi à partir d'une fabrication mondiale de cocaïne estimée à 994 tonnes et d'un volume total de saisies de 710 tonnes, données ajustées compte tenu d'un taux de pureté moyenne de 58 % (source: réponses des pays au questionnaire destiné aux rapports annuels).

³⁶ Drug Enforcement Agency des États-Unis, *System To Retrieve Information on Drug Evidence (STRIDE)* (avril 2009), cité dans l'exposé du United States Office of National Drug Control Policy intitulé "What can Europe learn from the United States experience of policy-related drugs monitoring?", présenté à la conférence de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies tenue à Lisbonne du 6 au 8 mai 2009 sur le thème "Identifier les besoins en information de l'Europe en vue d'une politique antidrogue efficace".

72. Le marché européen a continué d'être approvisionné par l'Amérique du Sud, soit directement soit via l'Afrique. Entre 2002 et 2007, les pays d'Afrique de l'Ouest en particulier ont joué un rôle important dans l'acheminement de la cocaïne vers l'Europe. Les saisies réalisées en Afrique sont passées de 562 kg en 2002 (dont 98 kg saisis en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale) à 5,5 tonnes en 2007 (dont 4,6 tonnes saisis en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale) (voir fig. VII). Malgré ces hausses, il est probable que les quantités saisies en Afrique de l'Ouest ne représentent qu'une petite part des quantités qui transitent par la région.

Figure VII

Saisies de cocaïne en Afrique, par sous-région, 2000-2007

^a Pour 2006, le Nigéria a signalé des saisies de cocaïne dépassant 14 tonnes. Ces saisies correspondaient cependant à un envoi unique de 14,2 tonnes, dont il n'a pas été confirmé qu'il contenait des substances placées sous contrôle. Si l'on exclut cette saisie, les quantités saisies en Afrique en 2006 atteignaient 845 kg, dont 474 kg ont été saisis en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

73. D'après les données de l'UNODC, en 2007, les saisies de cocaïne au Sénégal (2 450 kg) représentaient 45 % des quantités totales de cocaïne saisies en Afrique. D'autres pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ont signalé d'importantes saisies de cocaïne en 2007: Cap-Vert (500 kg)³⁷, Nigéria (394 kg, par rapport à

³⁷ Ces chiffres se fondent sur les différentes saisies de drogues signalées à l'UNODC. En juin 2009, le Bénin, le Cap-Vert et le Sénégal n'avaient pas répondu à la partie III du questionnaire destiné aux rapports annuels pour 2007.

235 kg en 2006), Bénin (390 kg) et Guinée (391 kg)³⁸. En 2008, une augmentation importante des saisies a été enregistrée par le Ghana (de 283 kg en 2007 à 841 kg en 2008) et le Togo (de 68 kg en 2007 à 393 kg en 2008). Les autres pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ayant signalé des saisies (moins importantes) pour la période 2007-2008 sont les suivants: Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie et Mali³⁹.

74. Douze pays d'Europe ont indiqué dans leurs réponses au questionnaire destiné aux rapports annuels pour 2007 que, cette même année, 3 519 ressortissants de pays africains avaient été arrêtés car soupçonnés de trafic de cocaïne, les nationalités les plus représentées étant la nationalité marocaine (1 815 arrestations), nigériane (590 arrestations), tunisienne (340 arrestations), cap-verdienne (226 arrestations), algérienne (201 arrestations), gambienne (127 arrestations), sénégalaise (113 arrestations) et bissau-guinéenne (50 arrestations).

75. Certains éléments montrent que, en 2007 et 2008, les caractéristiques du trafic de cocaïne en Afrique ont subi d'importants changements, en raison probablement de l'intensification des actions de détection et de répression. D'après la publication de l'UNODC intitulée *Transnational Trafficking and the Rule of Law in West Africa: a Threat Assessment*, parue en 2009, la part des passeurs détectés dans les aéroports européens et dont le vol provenait d'Afrique de l'Ouest a atteint son plus haut niveau (59 %) au deuxième trimestre de 2007, pour reculer à moins de 10 % au dernier trimestre de 2008 et au premier trimestre de 2009. Cette tendance ressort des données contenues dans la base de données sur les saisies de drogues tenue par l'UNODC. L'analyse des envois de cocaïne saisis en Europe révèle que, parmi les cas où l'origine des drogues saisies a pu être identifiée, la part des pays africains (ou de l'Afrique) désignés comme points d'origine était négligeable jusqu'en 2002, a augmenté à 34 % en 2007 puis est retombée à 24 % en 2008 (voir fig. VIII).

76. Les réponses soumises par certains pays d'Afrique de l'Ouest au questionnaire destiné aux rapports annuels montrent également une modification de la dynamique. On pense que la côte du Golfe du Bénin constitue l'une des deux plaques tournantes majeures servant de point d'entrée de la cocaïne sur le continent africain, l'autre plaque tournante se trouvant en Guinée et Guinée-Bissau⁴⁰. Certaines informations montrent cependant que des itinéraires terrestres commencent à être utilisés entre ces deux plaques tournantes. Le Ghana et le Togo ont tous deux indiqué qu'en 2008 de nouveaux itinéraires, par lesquels la cocaïne entrait sur leur territoire à partir de pays voisins, avaient vu le jour. Le Togo a indiqué que la Guinée était le point de départ de l'un de ces itinéraires et le Ghana a mentionné la Guinée et le Sénégal comme points d'origine. Le Togo estime que 45 % de la cocaïne sur son territoire ont été introduits clandestinement par voie terrestre.

77. Le Togo estime aussi que 20 % de la cocaïne transitant sur son territoire en 2008 étaient destinées à la Guinée-Bissau, ce qui montre que la drogue est acheminée entre ces deux plaques tournantes dans les deux directions. On ne sait toutefois pas si la situation est liée à l'apparition des nouveaux itinéraires terrestres.

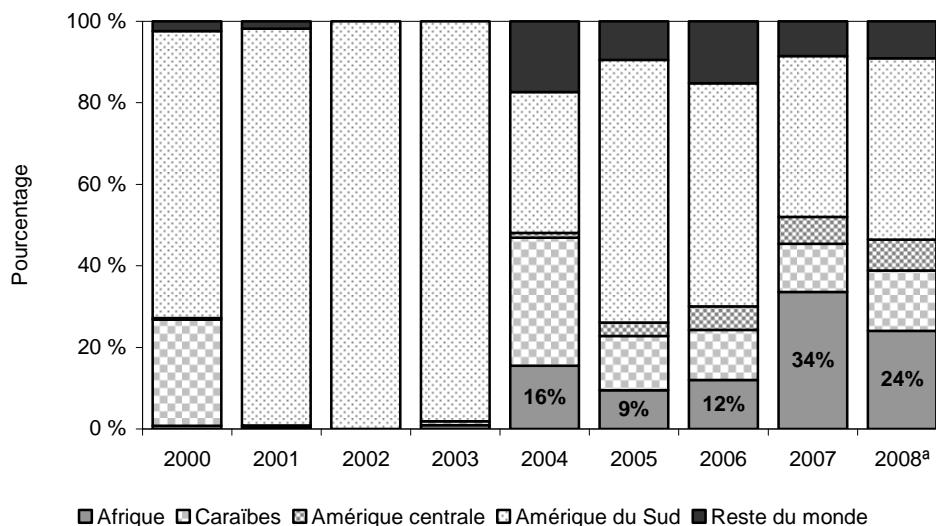
³⁸ Rapport de la Guinée à la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.

³⁹ En juillet 2009, plusieurs pays n'avaient pas encore répondu à la partie III du questionnaire destiné aux rapports annuels pour 2008.

⁴⁰ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Drug Trafficking as a Security Threat in West Africa* (novembre 2008).

Le Ghana a même mentionné le Kenya comme pays de transit de la cocaïne en 2007 et 2008.

Figure VIII
Répartition géographique des points d'origine des envois de cocaïne saisis en Europe, 2000-2008



^a Depuis juillet 2009: d'autres données pour 2008 pourraient devenir disponibles.

78. En Afrique australe, les saisies de cocaïne ont presque doublé en 2007, passant de 363 kg en 2006 à 634 kg en 2007. Cette hausse s'explique principalement par les quantités saisies en Afrique du Sud, qui représentent toujours plus de 85 % des quantités saisies dans cette sous-région. En 2007, les saisies dans ce pays ont atteint 545 kg, contre 360 kg en 2006. En 2007 toujours, des quantités importantes ont également été saisies par l'Angola (56 kg) et la Namibie (32 kg).

79. Les saisies de cocaïne en Afrique du Nord ont augmenté, passant de 91 kg en 2006 à 303 kg en 2007. Cette hausse tient essentiellement aux saisies opérées au Maroc, à savoir 249 kg en 2007, par rapport à 54 kg en 2006. Le montant des saisies en 2007 est resté cependant bien inférieur à celui de 2005, année où les saisies au Maroc ont bondi à 843 kg après avoir atteint en moyenne 5,5 kg entre 2000 et 2004. Les saisies de cocaïne en Algérie ont augmenté, passant de 7,7 kg en 2006 à 22 kg en 2007. Les saisies en Tunisie ont reculé passant de 30 kg en 2006 à 23 kg en 2007, quantité toutefois bien supérieure aux saisies annuelles réalisées dans le pays avant 2005.

80. Les saisies de cocaïne en Afrique de l'Est étaient négligeables en 2007, et atteignaient en 2006 17 kg, dont 11 kg saisis par le Kenya. Le Kenya a également indiqué que 19 kg de "crack" avaient été saisis en 2007 et que la cocaïne introduite en contrebande sur son territoire en 2007 et destinée pour la majeure partie à l'Europe avait transité par le Nigéria. Combinées aux données émanant du Ghana selon lesquelles les drogues font l'objet d'un trafic via le Kenya et l'Éthiopie, ces informations montrent la possibilité de flux parallèles de drogues illicites entre l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest: la cocaïne provenant d'Amérique latine

est introduite en Afrique de l'Est depuis l'Afrique de l'Ouest et l'héroïne venant d'Asie est introduite en Afrique de l'Ouest depuis l'Afrique de l'Est.

81. Dans les différentes saisies de cocaïne signalées par des pays européens, le Kenya a été mentionné comme pays d'origine des envois dans 14 cas entre 2006 et 2008. La République-Unie de Tanzanie n'a été mentionnée qu'une fois en 2008. Les données de la base de l'UNODC sur les saisies de drogues montrent qu'avant 2008, la République-Unie de Tanzanie a été mentionnée deux fois seulement comme pays d'origine en 2004, et que le Kenya n'a jamais été mentionné comme tel avant 2006.

D. Stimulants de type amphétamine

82. Le marché mondial des stimulants de type amphétamine est sans doute le plus dynamique parmi les quatre grandes catégories de drogues illicites. Les saisies mondiales d'amphétamine et de substances du groupe "ecstasy" ont considérablement progressé⁴¹. Les groupes criminels organisés ont également augmenté le volume et perfectionné les méthodes de fabrication. La fabrication de stimulants de type amphétamine s'est étendue aux pays vulnérables, où elle était auparavant inexistante. En Afrique, les importantes saisies de précurseurs opérées en Guinée le 15 juillet 2009 laissent penser que des stimulants de type amphétamine (et d'autres drogues) pourraient être fabriqués dans ce pays⁴².

83. Selon les autorités sud-africaines⁴³, l'Afrique du Sud constitue un marché important pour la consommation de stimulants de type amphétamine, en particulier de méthamphétamine et de drogues de club comme l'"ecstasy" et la cathinone. La méthamphétamine et la cathinone sont fabriquées localement dans des laboratoires clandestins, tandis que l'"ecstasy" provient principalement d'Europe par avion et colis postal.

84. En 2007, l'Afrique du Sud a démantelé 12 laboratoires clandestins fabriquant de la méthamphétamine et 10 laboratoires fabriquant de la cathinone. Elle a indiqué que, malgré le nombre accru de laboratoires de méthamphétamine démantelés en 2006, la fabrication de cette substance augmentait considérablement, ce que corrobore la tendance à long terme entre 2003 et 2007 (voir fig. IX). Elle a également indiqué que l'augmentation de l'offre de méthamphétamine avait entraîné une baisse du prix.

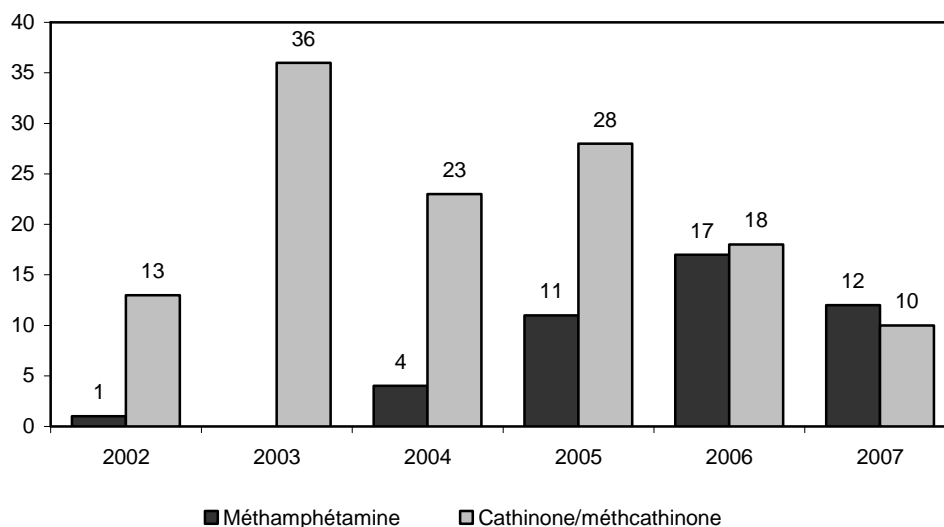
⁴¹ Les stimulants de type amphétamine sont saisis sous diverses formes, notamment sous forme de liquide ou de comprimés, et les saisies peuvent être exprimées en poids, en volume, en nombre de comprimés ou autres unités. Dans certains cas, les quantités saisies sont reproduites telles qu'elles sont indiquées par les pays, mais la somme des quantités est exprimée en poids. Pour ce calcul, on suppose qu'un comprimé contient 30 mg de principe actif, sauf dans le cas des comprimés d'"ecstasy", dont on suppose qu'ils contiennent 100 mg de principe actif. En outre, on part du principe qu'un litre de liquide correspond à un kilogramme.

⁴² Communiqué de presse de l'UNODC daté du 7 août 2009.

⁴³ Rapport de l'Afrique du Sud à la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.

Figure IX

Nombre de laboratoires de méthamphétamine et de cathinone/méthcathinone saisis en Afrique du Sud (toutes tailles), 2002-2007



1. Saisies de substances du groupe “ecstasy”

85. Les stimulants de type amphétamine sont répartis en deux groupes principaux: le groupe “ecstasy” et le groupe des amphétamines. Les saisies mondiales de substances du groupe “ecstasy” ont augmenté de 62 %, passant de 4,9 tonnes en 2006 à 7,9 tonnes en 2007. Elles sont restées concentrées en Europe, en Océanie, en Amérique du Nord et en Asie de l’Est et du Sud-Est, régions qui ont toutes signalé des hausses importantes entre 2006 et 2007.

86. Bien que les saisies d’“ecstasy” en Afrique aient fluctué considérablement entre 2000 et 2007, cette région représentait moins de 1 % de la quantité totale d’“ecstasy” saisie dans le monde pendant cette période. À l’inverse de la tendance mondiale, les saisies en Afrique ont nettement reculé, passant de 27,5 kg en 2006 à 5,5 kg en 2007.

87. L’Afrique du Sud, qui à elle seule représentait 97 % de la quantité totale d’“ecstasy” saisie en Afrique entre 2000 et 2007, a de nouveau signalé les saisies les plus importantes parmi les pays d’Afrique. Les saisies dans ce pays sont tombées de 22,8 kg en 2006 à 5,1 kg en 2007. L’Égypte indique avoir saisi au total 1 kg en 2006 et 410 grammes en 2007. Le seul autre pays d’Afrique faisant état de saisies d’“ecstasy” supérieures à 200 grammes en 2006 ou 2007 est la Côte d’Ivoire, avec 3,5 kg saisis en 2006.

2. Saisies de substances du groupe des amphétamines

88. Hormis l’“ecstasy”, les stimulants de type amphétamine les plus fréquemment objet d’un trafic sont l’amphétamine et la méthamphétamine. Après s’être apparemment stabilisées en 2006, les saisies mondiales d’amphétamine ont atteint un niveau record en 2007 (23,6 tonnes), retrouvant ainsi la tendance à la hausse constatée entre 1998 et 2005. Les saisies d’amphétamine ont continué à augmenter

au Proche et au Moyen-Orient/en Asie du Sud-Ouest pour atteindre 14,8 tonnes en 2007, soit 63 % du total mondial.

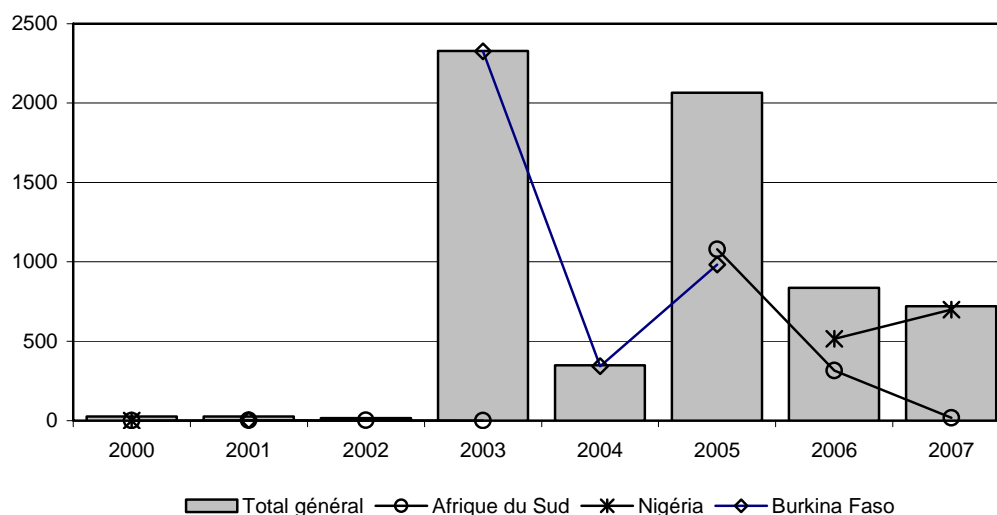
89. En 2007, les saisies mondiales de méthamphétamine sont restées stables pour la troisième année consécutive, avec 18,2 tonnes. Elles sont restées concentrées en Asie de l'Est et du Sud-Est et en Amérique du Nord. L'Asie de l'Est et du Sud-Est représentait toujours plus de la moitié des saisies mondiales de méthamphétamine, tandis que les saisies ont légèrement reculé en Amérique du Nord.

90. Une part importante des stimulants de type amphétamine saisis en Afrique ne peuvent être identifiés de manière fiable comme amphétamine ou méthamphétamine et sont donc enregistrés sous la catégorie "amphétamines non spécifiées". C'est pourquoi il est plus utile, pour se faire une idée du niveau des saisies opérées en Afrique, d'ajouter, dans le groupe des amphétamines, les statistiques concernant les saisies d'amphétamine, de méthamphétamine et d'"amphétamines non spécifiées" que d'analyser les statistiques sur l'amphétamine et la méthamphétamine séparément.

91. Les quantités totales saisies de substances du groupe des amphétamines en Afrique ont reculé, passant de 835 kg en 2006 à 720 kg en 2007, ce qui, comme les années précédentes, représente un peu moins de 2 % du total mondial des saisies de substances du groupe. Les saisies en Afrique ont dépassé pour la première fois les 30 kg en 2003, année où elles ont augmenté fortement à 2,3 tonnes, quantité qui demeure la plus importante pour une seule année (voir fig. X).

92. Pour la deuxième année consécutive, en 2007, les saisies en Afrique de substances du groupe des amphétamines étaient concentrées au Nigéria et en Afrique du Sud. Le Nigéria a enregistré le plus haut niveau de saisies en Afrique alors que les saisies ont fortement reculé en Afrique du Sud (voir fig. X). Les saisies au Nigéria sont passées de 516 kg en 2006 à 700 kg en 2007. Ces chiffres mettent en évidence un changement important, car ce pays n'avait signalé aucune saisie de stimulants de type amphétamine entre 2001 et 2005. Les saisies en Afrique du Sud ont diminué, passant de 1,1 tonne en 2005 à 315 kg en 2006 et à 18 kg en 2007.

Figure X
Saisies de stimulants du groupe des amphétamines, 2000-2007

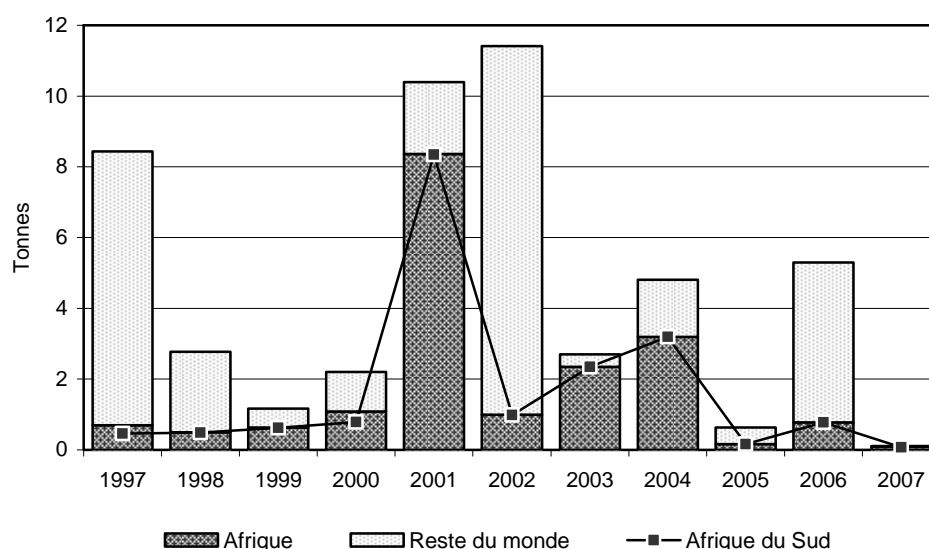


E. Autres drogues

93. Les saisies de méthaqualone effectuées au niveau mondial sont restées concentrées en Afrique et en Asie. Entre 1997 et 2007, l'Afrique du Sud représentait 97 % des saisies opérées en Afrique. D'importantes saisies ont cependant été signalées en 2007 par le Kenya. Entre 2005 et 2007, les quantités annuelles saisies en Afrique du Sud sont restées bien inférieures au maximum atteint en 2004, se montant à 772 kg en 2006 pour tomber à 72 kg en 2007 (voir fig. XI). L'Afrique du Sud, qui a démantelé quatre laboratoires de méthaqualone en 2007, estime que 85 % de la méthaqualone faisant l'objet d'un trafic sur son territoire provenaient de Chine et 5 % d'Inde, les 10 % restants provenant du pays même. Le Kenya a signalé des saisies de 20 kg en 2007 et a démantelé un laboratoire de méthaqualone.

Figure XI

Saisies de méthaqualone en Afrique du Sud, en Afrique et dans le monde, 1997-2007



94. D'après les autorités du pays, l'Égypte est touchée par une consommation illicite importante de médicaments⁴⁴. Certaines substances, pour la plupart fabriquées localement à des fins thérapeutiques, ont fait l'objet d'abus, en particulier celles du groupe Tramadol⁴⁵, dont le Contramal, le Tramal, le Parkinol, l'Apetryl et Somadril, ainsi que le Tramadol lui-même. L'Égypte a toutefois indiqué qu'aucun laboratoire clandestin n'avait été détecté dans le pays en 2007 et 2008.

⁴⁴ Rapport de l'Égypte à la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.

⁴⁵ Le Tramadol est un analgésique opioïde synthétique utilisé dans le traitement des douleurs modérées à fortes.